



NON à la contre-réforme de retraites qui fera prendre, comme à tous les salariés de ce pays, 2 ans ferme de vie de plus au travail.

L'Intersyndicale réaffirme son opposition à toute réforme des retraites conduisant à réduire les droits des salariés et le niveau des pensions et à reculer encore l'âge de départ en retraite.

Il n'y a aucune justification à faire cette réforme.
L'exécutif dramatise de manière caricaturale une situation et impose une réforme qui n'est pas nécessaire.

NON À LA RÉFORME DES RETRAITES PLUS QU'É JAMAIS !



RETRAIT DE LA RÉFORME DES RETRAITES RÉFORME INJUSTE VÉRITABLE RÉGRESSION SOCIALE

Pour tous ceux nés après 1968 :

VERONIQUE - 1 enfant - née en 1968
Carrière complète dans le privé

Avant réforme :
départ possible à 62 ans : 1641 €
départ possible à 64 ans : 1817 €

Après réforme :
Départ à 62 ans impossible !
Pour un départ à 64 ans : 1641 €
2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES
PERD 1786€/ MOIS !!!

Les carrières complètes au SMIC :

PAULA - célibataire - née en 1964
Employée dans une société d'entretien
Carrière complète au SMIC

Avant réforme :
départ possible à 62 ans : 1217 € (avec complémentaire)
départ possible à 63 ans : 1265 € (avec complémentaire)

Après réforme :
Départ à 62 ans impossible !
Pour un départ à 63 ans : 1217 €
1 AN DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRE
PERD 506€/MOIS !!!

SANDRA - mère de 4 enfants - née en 1969
Carrière hachée mais toutes ses annuités

Avant réforme :
départ possible à 62 ans : 967 €
départ possible à 64 ans : 1128 €

Après réforme :
Départ à 62 ans impossible !
Pour un départ à 64 ans : 967 €
2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES
PERD 1606€/ MOIS !!!

Les carrières longues :

PAUL - père de 2 enfants - né en 1963
Ouvrier du bâtiment
Carrière longue - début d'activité à 18 ans

Avant réforme :
pour un départ à 60 ans : 1275 €

Après réforme :
Départ à 60 ans impossible !
Pour un départ à 62 ans : 1275 €
2 ANS DE TRAVAIL SUPPLÉMENTAIRES
AUCUN BÉNÉFICE !!!

La réforme des retraites c'est quoi ?

- Le décalage de l'âge légal de départ de 62 ans à 64 ans en 2030
- Accélération de l'allongement de la durée de cotisation : 43 annuités dès 2027

Pas de retraite pour les jeunes !
Les jeunes qui font des études rentrent tardivement dans l'emploi. Par conséquent, pour obtenir toutes leurs annuités ils devront partir à la retraite encore plus tardivement

Ex : Pour un début d'activité à 24 ans et 43 ans de carrière, le départ à la retraite à taux plein se fera à 67 ans !!

Plus de précarité !
Aujourd'hui 1 personne sur 2 qui liquide sa retraite n'est plus en emploi : chômage, invalidité, inaptitude ...
Ces personnes devront rester 2 ans de plus dans la précarité !

1200 € de retraite minimum garantie
Mensonge !
C'est 1200€ brut de pension régime de base + complémentaires
Pour l'obtenir il faudra avoir réalisé sa carrière complète, soit 43 annuités au SMIC !

